

# QUIMIBERICA, S.A.

## ADITIVO GASOLINA SIN PLOMO



### INFORMATION TECHNIQUE

#### DESCRIPTION ET APPLICATION

**ADITIVO GASOLINA S/P** c'est un additif liquide pour ajouter à toutes les marques d'essence sans plomb.

#### PROPRIÉTÉS

- Il maintient le carburateur et les systèmes d'injection des moteurs à essence propres, en contrôlant les dépôts de carbone dans les carburateurs, les injecteurs et les têtes de soupapes.
- Il évite l'oxydation, contrôle les problèmes d'émulsion et évite les problèmes d'eau dans le carburant.
- Il réduit les émissions d'hydrocarbures.
- Il réduise la consommation d'essence.

#### MODO D'EMPLOI

- Ajoutez le produit dans le réservoir d'essence.
- Répétez tous les 2000 km.
- Dosage maximum recommandé: 1 litre d'additif pour 100 litres d'essence.

#### CONDITIONS DE STOCKAGE ET DE PÉREMPTION

Le produit ne nécessite pas mesures de stockage spéciales.

En tant que conditions générales de stockage, les sources de chaleur, de rayonnement, d'électricité et le contact avec les aliments doivent être évités.

Stocker les récipients fermés entre 5 et 35° C, dans un endroit sec et bien ventilé.

Date de durabilité minimale: 2 ans.



**DISPONIBLE EN:**

300 cc  
20 L

Edición 5 Fecha:31/07/2018

Pag. 1

Ces informations sont données à titre indicatif et n'impliquent aucune responsabilité contractuelle. Les données techniques sont des valeurs moyennes et sont soumises aux fluctuations habituelles de la production et ne constituent pas une spécification de produit. Avant d'utiliser le produit, il est recommandé de lire les informations sur l'emballage. Les produits de Quimiberica S.A. sont couverts par une garantie légale (Ley de Garantías) contre les défauts de conformité en vertu des dispositions de la loi générale pour la défense des Consommateurs et des Utilisateurs (Ley General para la Defensa de los Consumidores y Usuarios - Real Decreto Legislativo 21/2007) à condition que les conditions de stockage, spécifiés dans cette fiche technique, soient respectés. Cette fiche technique précise la durée de ladite garantie produit.